



**COSOB**

## COMMUNIQUE

**OBJET** : *Relèvement du seuil maximum de souscription par salarié.*

*Sur demande formulée par Alliance Assurances, Spa, la COSOB a donné son accord sur le relèvement du nombre maximum de souscription par salarié de la société, de 140 actions à 500 actions.*

*Cette information doit être diffusée à la place et portée à la connaissance de tous les salariés de la société.*